



Le Conseil Municipal est invité à en prendre acte.

Le Conseil Municipal

**PREND ACTE**

de l'installation de Madame Christine REYMANN dans les fonctions de Conseillère Municipale.

**PRECISE**

que le tableau du Conseil Municipal sera modifié en conséquence.

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
2



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 8 novembre 2021 à 20h00**

**Convocation du 2 novembre 2021**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 075/11/2021**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH  
Olivier TERRIEN donne procuration à Catherine MOREL

Absent :

Baptiste MISCHLER

**POINT N° 2**

<b>Titre</b>	<b>DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</b>
<b>Service référent</b>	Direction Générale
<b>Rapporteur</b>	Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DESIGNE**

**Madame Anne DONATIN secrétaire de séance à l'unanimité.**

**POUR : 28 voix (dont 2 procurations)**

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Accusé de réception en préfecture  
067-216700674-20211108-075\_11\_2021-DE  
Date de télétransmission : 12/11/2021  
Date de réception préfecture : 12/11/2021

Le Maire,  
  
Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
2



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 8 novembre 2021 à 20h00**

**Convocation du 2 novembre 2021**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 076/11/2021**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH  
Olivier TERRIEN donne procuration à Catherine MOREL

Absent :

Baptiste MISCHLER

**POINT N° 3**

<b>Titre</b>	<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2021</b>
<b>Service référent</b>	Direction Générale
<b>Rapporteur</b>	Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
**APPROUVE**

le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2021.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR : 27 voix (dont 2 procurations)**

**ABSTENTION : 1 (J-M DELAYE)**

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Accusé de réception en préfecture  
067-216700674-20211108-076\_11\_2021-DE  
Date de télétransmission : 12/11/2021  
Date de réception préfecture : 12/11/2021



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
2



## **Extrait du registre Du conseil municipal**

**Séance du lundi 8 novembre 2021 à 20h00**

**Convocation du 2 novembre 2021**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 077/11/2021**

### Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH  
Olivier TERRIEN donne procuration à Catherine MOREL

### Absent :

Baptiste MISCHLER

### **POINT N° 4**

#### **Titre**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – NOUVELLE DESIGNATION DES MEMBRES  
ELUS SIEGEANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **Service référent**

Direction Générale

#### **Rapporteur**

Madame Pauline JUNG

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 juin 2020, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a été fixé à 16 : 8 membres élus par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire.

Lors de cette même séance, ont été élus les 8 membres issus du Conseil Municipal.

Madame Meltem ERCIN siégeait au sein du Conseil d'Administration du CCAS en qualité de membre élu par le Conseil Municipal.

Suite à sa démission du Conseil Municipal, il y a lieu de la remplacer au sein du Conseil d'Administration.

- Modalités de remplacement

Le remplacement des membres élus siégeant au sein du Conseil d'Administration du CCAS est régi par l'article R.123-9 du Code de l'action sociale et des familles qui dispose que :

*« Le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés. Lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou ne peuvent plus être appliquées, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats. Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par la présente sous-section. »*

Dans la mesure où une seule liste avait été présentée initialement et que cette liste ne comportait que huit noms, il n'est possible de pourvoir le poste vacant dans aucun complément de liste. Il convient donc de procéder à une nouvelle désignation des administrateurs élus siégeant au sein du Conseil d'Administration.

- Mode de désignation

Les membres élus au sein du Conseil d'Administration par le Conseil Municipal le sont au **scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel**. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

La liste des candidats est la suivante :

LISTE A
Pauline JUNG
Patricia KOLB
Muriel DUPONT
Valérie KRAUTH
Codruta IONESCU
Nadine FIX
Karine DIEMER
Jean OBRECHT

Je vous propose de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment les articles L.123-6, R.123-7, R.123-8 à R.123-10,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21,  
Vu la délibération du 15 juin 2020 portant renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS,  
Considérant qu'à la suite de la vacance d'un poste et en l'absence de complément de liste, il convient de désigner les membres du Conseil d'Administration du CCAS pour la durée restante du mandat,  
Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

à l'unanimité que l'élection des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale au titre du collège des élus se fera par un vote à main levée.

## DÉSIGNE

- Mme Pauline JUNG
- Mme Patricia KOLB
- Mme Muriel DUPONT
- Mme Valérie KRAUTH
- Mme Codruta IONESCU
- Mme Nadine FIX
- Mme Karine DIEMER
- M. Jean OBRECHT

membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale au titre du collège des élus.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR : 28 voix (dont 2 procurations)**

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
2



## **Extrait du registre Du conseil municipal**

**Séance du lundi 8 novembre 2021 à 20h00**

**Convocation du 2 novembre 2021**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 078/11/2021**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH  
Olivier TERRIEN donne procuration à Catherine MOREL

Absent :

Baptiste MISCHLER

**POINT N° 5**

**Titre**

**Service référent**

**Rapporteur**

**COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Direction Générale

Monsieur le Maire

Suite à la démission de Madame Meltem ERCIN de ses fonctions de Conseillère municipale, et à l'installation de Madame Christine REYMANN, il convient de procéder à la nomination de Madame REYMANN au sein des commissions municipales.

Je propose d'intégrer Madame Christine REYMANN au sein de la Commission Culture et Animation dans laquelle siégeait Madame Meltem ERCIN.

L'article L.2121-21 du CGCT prévoit que la désignation peut ne pas être faite au scrutin secret si le Conseil Municipal en est d'accord à l'unanimité.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

de procéder à la désignation de Madame Christine REYMANN au sein des commissions municipales par un vote à main levée.

**DESIGNE**

Madame Christine REYMANN en qualité de membre de :

- La commission Culture et Animation.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR : 28 voix (dont 2 procurations)**

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

  
Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
2



## **Extrait du registre Du conseil municipal**

**Séance du lundi 8 novembre 2021 à 20h00**

**Convocation du 2 novembre 2021**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 079/11/2021**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH  
Olivier TERRIEN donne procuration à Catherine MOREL

Absent :

Baptiste MISCHLER

**POINT N° 6**

**Titre** COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU – COMMUNICATION DU  
RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CAH AU TITRE DE L'ANNEE 2020

**Service référent** Direction Générale  
**Rapporteur** Monsieur le Maire

---

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Le rapport d'activité de la CAH au titre de l'année 2020 a été transmis à la Ville de Brumath, accompagné du compte administratif 2020 (budget principal et 8 budgets annexes) de la CAH.

Ce rapport présente notamment l'organisation institutionnelle de la CAH, son action dans ses divers champs de compétence, ainsi que les moyens et ressources de l'action communautaire.

Je vous demande de bien vouloir prendre connaissance du projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Vu l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales,  
Sur exposé de Monsieur le Maire,

**PREND ACTE**

du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au titre de l'année 2020.

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
2



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 8 novembre 2021 à 20h00**

**Convocation du 2 novembre 2021**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 080/11/2021**

### Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH  
Olivier TERRIEN donne procuration à Catherine MOREL

### Absent :

Baptiste MISCHLER

### **POINT N° 7**

#### **Titre**

**MOBILIER URBAIN - AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA MISE A DISPOSITION, INSTALLATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE MOBILIERS URBAINS DEDIES A L'INFORMATION A LA POPULATION ET AU TRANSPORT DE VOYAGEURS DU RESEAU RITMO**

#### **Service référent**

Direction Générale

#### **Rapporteur**

Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

Par convention du 28 septembre 2020, les Communes de Bischwiller, Brumath, Haguenau et la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ont décidé de s'associer dans le cadre d'un groupement de commande afin de satisfaire leur besoin de mise à disposition, d'installation, d'entretien, de maintenance et d'assurance de mobiliers urbains dédiés à l'information à la population et au transport de voyageurs du réseau RITMO.

A cet effet, la convention avait autorisé le coordonnateur du groupement, à savoir la CAH, à passer un marché public ou un accord-cadre à bons de commande pour satisfaire les besoins du groupement dans ce domaine.

La convention prévoyait en outre que la mission du coordonnateur du groupement s'achèverait après la notification du contrat au prestataire retenu, chacun des membres étant responsable de l'exécution de celui-ci.

Il est proposé un avenant à la convention initiale de groupement de commande afin notamment d'étendre le mode de passation à d'autres procédures et en particulier celle de la concession de services plus adaptée en l'espèce, mais également d'étendre les missions du coordonnateur du groupement au-delà de la notification du contrat.

Le projet d'avenant à la convention de groupement de commande est joint en annexe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'avenant à la convention constitutive d'un groupement de commande, tel que joint en annexe, pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'assurance de mobiliers urbains dédiés à l'information à la population et au transport de voyageurs du réseau RITMO.

**APPROUVE**

le lancement d'une ou de consultation(s) au nom dudit groupement visant à la signature d'une concession de mobilier urbain publicitaire.

**CHARGE**

Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de l'avenant à la convention constitutive du groupement de commande.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR : 22 voix (dont 1 procuration)**

**ABSTENTIONS : 6 (K. DIEMER, L. LUMEN, C. MOREL, J. OBRECHT, O. TERRIEN par procuration, J-M DELAYE)**

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

  
Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
2



## **Extrait du registre Du conseil municipal**

**Séance du lundi 8 novembre 2021 à 20h00**

**Convocation du 2 novembre 2021**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 081/11/2021**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH  
Olivier TERRIEN donne procuration à Catherine MOREL

Absent :

Baptiste MISCHLER

**POINT N° 8**

**Titre** TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE : EXONERATION DES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES APPOSES SUR LE MOBILIER URBAIN

**Service référent** Direction Générale

**Rapporteur** Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Par délibération du 18 avril 2011, la Ville de Brumath a instauré la Taxe Locale de la Publicité Extérieure (TLPE) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

L'article L. 2333-6 du CGCT prévoit que dès lors qu'une commune lève la taxe sur la publicité extérieure (TLPE), il ne peut être perçu au même titre une redevance d'occupation du domaine public.

Or, la Ville de Brumath va prochainement renouveler la concession de mobilier urbain publicitaire. Elle s'est d'ailleurs associée dans le cadre d'un groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les villes de Haguenau et Bischwiller. A cette occasion, il a été décidé de soumettre le futur concessionnaire à une redevance d'occupation du domaine public, plus avantageuse pour la collectivité d'un point de vue financier. L'instauration de la TLPE est exclusive de la perception d'une redevance d'occupation du domaine public.

Aussi, il est proposé d'exonérer totalement les dispositifs publicitaires apposés sur le mobilier urbain implanté sur le territoire communal en application de l'article L. 2333-8 du CGCT, afin de permettre la mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public dans le cadre du futur contrat de concession de mobilier urbain.

Conformément au premier alinéa de l'article L.2333-8 du CGCT, cette exonération ne s'appliquera qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

d'exonérer totalement les dispositifs publicitaires apposés sur le mobilier urbain implanté sur le territoire de la commune de la taxe locale sur la publicité extérieure prévue par l'article L .2333-6 du CGCT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, en application de l'article L. 2333-8 du CGCT.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR : 27 voix (dont 2 procurations)**

**ABSTENTION : 1 (J-M DELAYE)**

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
2



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 8 novembre 2021 à 20h00**

**Convocation du 2 novembre 2021**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 082/11/2021**

### Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH  
Olivier TERRIEN donne procuration à Catherine MOREL

### Absent :

Baptiste MISCHLER

### **POINT N° 9**

**Titre**

**COMPTEURS GAZ COMMUNICANTS**

**Service référent**

Direction de l'Aménagement et des Equipements

**Rapporteur**

Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

Depuis plusieurs années, en particulier depuis la parution de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (17 août 2015) dans la droite ligne du Grenelle de l'Environnement, les distributeurs de gaz naturel sont tenus de mettre en place des dispositifs de comptage interopérables qui favorisent la participation active des consommateurs, afin de répondre aux attentes des abonnés et des fournisseurs et pour une plus grande fiabilité du comptage des énergies.

Dans ce cadre, en tant que distributeur de gaz naturel, R-GDS propose la mise en place de compteurs de gaz communicants chez tous ses clients.

Le principe de fonctionnement est le suivant : les relevés des nouveaux compteurs se feront à distance par radio-transmission vers des concentrateurs implantés sur plusieurs points hauts de la commune (fréquence utilisée : 169 MHz) ; ces mêmes concentrateurs transmettront, une à deux fois par jour, par le biais d'un appel téléphonique GSM, les informations au serveur de R-GDS.

Les avantages pour les clients sont les suivants :

- une facturation systématique sur index réel pour toutes les catégories de clients (particuliers, professionnels, collectivités locales),
- une mise à disposition pour les consommateurs, sans surcoût, des données quotidiennes de consommations sur le site internet de R-GDS,

- la maîtrise de la consommation énergétique individuelle par une meilleure connaissance des consommations pouvant être intercomparées par les clients sur des périodes de référence.

D'un point de vue technique, la mise en œuvre de ce nouveau service nécessite :

- Le remplacement ou l'appairage avec un module radio des compteurs présents chez les clients. La transmission radio des index journaliers durera moins d'une seconde. Il est rappelé qu'il sera utilisé une basse fréquence de 169 MHz.
- L'installation sur des points hauts de concentrateurs (boîtiers de 40 x 30 x 20 cm associés à une ou plusieurs antennes d'environ 2 mètres) permettant la communication des index de consommation gaz entre les compteurs des clients et le système d'information de R-GDS.
- La mise en place de nouveaux systèmes d'information pour traiter et recevoir chaque jour les index de consommation afin de les mettre à disposition des fournisseurs et des clients en garantissant des délais courts et une haute performance de l'ensemble de la chaîne.

Pour assurer le fonctionnement de ce service sur la commune de Brumath, R-GDS envisage d'installer un concentrateur sur les bâtiments de l'Hôtel de Ville, du Centre Culturel et de l'Eglise Saint Nazaire et Celse.

R-GDS prendra en charge l'intégralité des travaux d'installation et versera une redevance annuelle de 50 € par site équipé.

Le déploiement opérationnel prévisionnel, sur l'ensemble de la zone de distribution de R-GDS, démarrera début 2023 et durera 3 ans.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

R-GDS à installer un concentrateur sur les bâtiments de l'Hôtel de Ville, du Centre Culturel et de l'Eglise Saint Nazaire et Celse, moyennant une redevance annuelle de 50 € HT par site équipé.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention afférente pour l'hébergement des concentrateurs, conformément au document annexé à la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR : 22 voix (dont 1 procuration)**

**ABSTENTIONS : 6 (K. DIEMER, L. LUMEN, C. MOREL, J. OBRECHT, O. TERRIEN par procuration, J-M DELAYE)**

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
2



## **Extrait du registre Du conseil municipal**

**Séance du lundi 8 novembre 2021 à 20h00**

**Convocation du 2 novembre 2021**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 083/11/2021**

### Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH  
Olivier TERRIEN donne procuration à Catherine MOREL

### Absent :

Baptiste MISCHLER

### **POINT N° 10**

<b>Titre</b>	<b>PERSONNEL : CREATION D'EMPLOIS - APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b>
<b>Service référent</b>	Direction des Ressources Humaines
<b>Rapporteur</b>	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

---

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de carrière, en cas de réussite à un concours, un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Plusieurs agents remplissent les conditions requises pour être nommés sur un grade supérieur.

Afin de leur permettre de bénéficier de cet avancement de grade, il convient de créer les emplois suivants :

- 1 poste de brigadier-chef principal,
- 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 2 postes d'agent de maîtrise,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

de créer les emplois suivants :

- 1 poste permanent de brigadier-chef principal à temps complet,
- 1 poste permanent de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 2 postes permanents d'agent de maîtrise à temps complet,
- 1 poste permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet.

**APPROUVE**

le tableau des emplois du personnel de la Ville, tel que joint en annexe à la présente délibération.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à procéder aux nominations correspondantes.

**PRECISE**

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR : 28 voix (dont 2 procurations)**

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
2



## **Extrait du registre Du conseil municipal**

**Séance du lundi 8 novembre 2021 à 20h00**

**Convocation du 2 novembre 2021**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 084/11/2021**

### Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH  
Olivier TERRIEN donne procuration à Catherine MOREL

### Absent :

Baptiste MISCHLER

### **POINT N° 11**

**Titre**

**Service référent**

**Rapporteur**

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Direction Générale

Madame Sylvie HANNS

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans certains de ses domaines de compétence, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délégation d'attribution concerne notamment « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ainsi que « la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Conformément à l'article L. 2122-23 du même Code, le Maire doit rendre compte, au Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

En conséquence, ces décisions sont communiquées aux membres du Conseil Municipal.

## Décisions prises du 27 août au 20 octobre 2021

### En matière de commande publique

Marché de Fournitures							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
29/09/2021	DST	fournitures	acquisition de matériel	OUTILLAGE ATELIER TECHNIQUE SELON DEVIS 923279936	Mapa < 40K€	HILTI	7 896,26 €
13/10/2021	DST	fournitures	acquisition de décorations de Noël	DECORATION LUMINEUSE DE NOEL	Mapa < 40K€	WILLY LEISSNER	18 490,06 €
Marché de services							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
13/09/2021	SG	services	communication	BRUMATH CONTACT 100	Mapa < 40K€	IBS	4 387,10 €
20/09/2021	DVASC	services	jumelage	DEJEUNER 2509 DINGOLFING	Mapa < 40K€	KIEFFER TRAITEUR	4 877,39 €
Marché de travaux							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
14/09/2021	DAE	travaux	forêt	TRAVAUX DE DEBARDAGE 2021 FORET DE BRUMATH	Mapa < 40K€	KOESSLER VINCENT	9 786,70 €
14/09/2021	DAE	travaux	archives	MISE EN PLACE D'UN BAC DE RETENTION, D'UNE POMPE DE RELEVAGE ET D'UN SYSTEME DE DETECTION DE PRESENCE D'EAU SUR DEUX ARMOIRES DE CLIMATISATION AUX ARCHIVES	Mapa < 40K€	STURTZER SARL	9 738,55 €

### En matière de louage de choses

Décision n°53/2021 relative à la mise à disposition du Stade d'Athlétisme du Complexe Sportif Rémy HUCKEL au profit de l'association Vélo Club d'Eckwersheim – section course à pied pour ses entraînements un soir par semaine, pour la période de septembre à juin de l'année scolaire en cours, moyennant une redevance de 1 000 €.

Décision n°54/2021 relative à la mise à disposition du Complexe Sportif Rémy HUCKEL au profit de l'association Société Sportive de Brumath pour ses entraînements et ses compétitions de football, pour la période de septembre 2021 à septembre 2022, à titre gratuit.

Le Conseil Municipal

**PREND ACTE**

des décisions prises par le Maire du 27 août au 20 octobre 2021 dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Accusé de réception en préfecture  
067-216700674-20211108-084\_11\_2021-DE  
Date de télétransmission : 12/11/2021  
Date de réception préfecture : 12/11/2021